

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
DE COMMUNAUTE n°2017-123**

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 22 septembre 2017

Nombre de délégués :

- en exercice : 31  
 présents : 22  
 votants : 31

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis DELORT, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Maryline VERGNE, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Michel ANDRIEUX, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, Mme Catherine L'OFFICIAL et Mme Sylvie COLETTE.

OBJET :

Statuts de la Communauté de  
Communes

Modification de l'intérêt  
communautaire

Francis LATRONCHE donne pouvoir à Gilles DELANGE  
Pierre-Louis PUYGRENIER donne pouvoir à Pierre DAVID  
Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE  
Michel ANDRIEUX donne pouvoir à Marie-Françoise DUVERGER  
Jean-Christophe MERILHOU donne pouvoir à Delphine McCOMISH LORAIN  
Hervé FORESTIER donne pouvoir à Delphine PERRIER-GAY  
Pierre MILLET LACOMBE donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY  
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à André DUBOIS  
Sylvie COLETTE donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE

SECRETAIRE : Francis DELORT

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

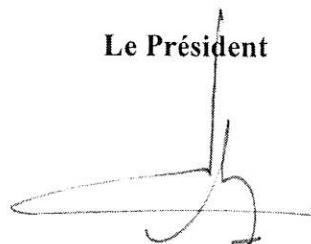
Considérant l'intérêt que revêt l'Association « Rallye du Pays de Saint-Yrieix » pour le développement du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix ;

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **de modifier** l'intérêt communautaire de sorte que l'association « Rallye du Pays de Saint-Yrieix » soit listée parmi les associations sportives susceptibles d'être subventionnées par la Communauté de Communes au titre de la compétence « Politique du logement et du cadre de vie ».

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Le Président**



**D. BOISSERIE**



Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20170929-DC201757210-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2017  
Date de réception préfecture : 02/10/2017

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.